

"Arabe de service" : Taha Bouhafis condamné en appel pour injure publique contre Linda Kebbab

Article rédigé par *Marianne*, le 31 octobre 2022

Source [Marianne] : La cour d'appel de Paris a condamné le journaliste et militant à une amende de 1 500 euros, ce jeudi 27 octobre. Taha Bouhafis devra également payer 2 000 euros de dommages et intérêts à la plaignante. Il était poursuivi pour avoir qualifié la policière Linda Kebbab « d'Arabe de service » en juin 2020 sur Twitter.

« *Taha Bouhafis est un raciste, la justice vient de le confirmer* », constatait déjà la policière Linda Kebbab auprès de *Marianne*, lors du jugement en première instance de [Taha Bouhafis](#), le 28 septembre 2021. Ce jeudi 27 octobre, la cour d'appel de Paris a rendu son verdict : le journaliste et militant est bien condamné à une amende de 1 500 euros, comme il l'a lui-même annoncé sur son compte Twitter.

Il devra également payer 2 000 euros de dommages et intérêts à la plaignante. La décision confirme celle prise en première instance par le tribunal judiciaire de Paris, le 28 septembre 2021. Taha Bouhafis avait qualifié la policière et déléguée nationale du syndicat Unité SGP Police, Linda Kebbab, d'[« Arabe de service »](#) sur ce réseau social. « *Cette décision s'entête dans la violation de ma liberté d'expression et dans la répression de l'antiracisme politique* », se plaint-il encore sur le réseau social.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

31/10/2022 01:00